



# L'ÉCHO MUNICIPAL

JANVIER 2011



## SOMMAIRE

Le Mot du Maire	p. 1	Histoire	p.22 et 23
Présentation des Ormes	p. 2	Pages Pratiques	p. 24 à 26
Les Conseils Municipaux	p. 3 à 10	Pages Santé	p. 27 et 28
Les Commissions Communales	p. 11 à 17	La Vie des Associations	p. 29 à 35
Le Futur Musée	p. 18 et 19	Informations Générales	p. 36 à 38
La Réserve Naturelle	p. 20	Etat Civil	p. 39 et 40
L'École	p. 21		

Rédaction, diffusion Mairie des Ormes-sur-Voulzie 77134 - ☎ 01 64 01 77 73 - Courriel : [mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr](mailto:mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr)





# Le mot du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Trois ans déjà, trois ans qui marquent le mi-temps de cette mandature et que dire si ce n'est la satisfaction du travail accompli. Je profite de ce « mot du Maire » pour faire un point de situation des projets réalisés que nous avons promis lors des dernières élections municipales.

- Contrat triennal de voirie - promis - réalisé
- Traitement des pesticides - promis - réalisé
- Nouvelle station d'épuration - promis - réalisé (mise en service en 2011)
- Sécurité aux abords de l'école - promis - réalisé en partie
- Maintien des services de proximité - promis - réalisé
- Confidentialité de l'accueil du secrétariat de Mairie - promis - réalisé
- Jumelage avec la Commune de Bianzano en Italie - promis - réalisation en cours
- Entretien des chemins et chaussées (Sentier de la Messe, écoulement des eaux de pluies route de st Sauveur, rue du Haut Moulin d'Ocle, etc..) - promis - réalisé

Une autre réalisation qui ne faisait pas partie de nos promesses électorales mais qui s'est imposée de fait, la mise en place d'une structure périscolaire (cantine, garderie).

Manquent au tableau la rétrocession et la remise en état de la chaussée du lotissement et le site internet de la Commune. Pour ce qui concerne le lotissement, des démarches importantes sont en cours et déboucheront rapidement, je l'espère vers une solution négociée. Le site internet est en construction. L'alimenter d'une manière intuitive, simple et pratique demande beaucoup de travail. L'annonce officielle de sa mise en ligne pourrait être début mars 2011 et fera l'objet d'un « flash info » spécial. Pour celles et ceux qui souhaitent d'ores et déjà suivre l'évolution de sa construction, je les invite à se connecter sur <http://www.les-ormes-sur-voulzie.com>.

Une pensée respectueuse à tous ceux qui nous ont quitté en 2010 et une plus particulière pour Terry Rollot qui avait au mois de septembre effectué avec nous la descente de la Voulzie en canoë.

**Le Conseil Municipal, les membres du CCAS et les employés communaux vous souhaitent une excellente année 2011**

Très cordialement

Philippe Vernet



La Mairie



L'Eglise



Le Lavoir et la Roue à aubes

## LES ORMES SUR VOULZIE

Population : 871 Ormois (recensement de 2009)

Superficie 1 222 ha

Canton de BRAY SUR SEINE

Arrondissement de PROVINS

Permanences de la Mairie :	Lundi	de 9h à 12h
	Jeudi	de 14h à 17h
	Vendredi	de 9h à 12h
	Samedi	de 9h à 12h

Téléphone : 01 64 01 77 73      Fax : 01 64 01 70 11

Courriel : [mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr](mailto:mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr)

### TÉLÉPHONES UTILES

Agence Postale des Ormes : 01 60 58 88 34

École Publique des Ormes : 01 64 01 71 49

Culte Catholique : 01 60 67 31 19

Gendarmerie Nationale : 01 60 67 10 15

Hôpital Léon Binet (Provins) :

01 64 60 40 00

Clinique Saint Brice (Provins) :

0 826 39 99 30

E.D.F. sécurité dépannage : 0 810 333 077

G.D.F. sécurité dépannage : 0 810 433 077

Sous Préfecture de PROVINS :

01 60 58 57 77

Préfecture de MELUN : 01 64 71 77 77

### NUMÉROS D'URGENCE

S.A.M.U : 15

POLICE : 17

POMPIERS : 18

Centre ANTI-POISONS :

01 40 05 48 48

Les Secours : 112 depuis votre portable  
en zone Européenne.

Les gardes des médecins n'étant pas assurées la nuit et le week-end, pour tout problème : **appeler le « 15 »**  
Pour connaître la pharmacie de garde, téléphoner au Commissariat de Provins : **01 64 60 27 80**

Ramassage des ordures ménagères et ramassage du tri sélectif :

voir calendrier du S.M.E.T.O.M.- G.E.E.O.D.E.

La consultation P.M.I. (protection maternelle et infantile) passe tous les mois :

voir affichage municipal.

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 15 JUILLET 2010

Le 15 juillet 2010, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 08 juillet 2010, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VERNET Philippe, Maire.

**Etaient présents** : Messieurs et Mesdames CANZIANI M – TAILLANDIER F. - de NATALE G – MAURY Y – VARECHARD R. – GUILLAUME L. – CANIAC A – BUSATO J – SOLOHUB S – AMRANI E – MOREAU P – MONMART A.

**Absent excusé** : M COUSTALAT Jean- Pierre, absent, représenté par M. VERNET.

### **Fonds ECOLE – M.MAURY**

Considérant le devis de 11 750.88 € HT pour le changement de la chaudière de l'école primaire, Le Conseil municipal décide d'entreprendre les travaux et sollicite à cet effet l'aide du fonds ECOLE auprès du Conseil Général de Seine et Marne. Délibération prise à l'unanimité.

Considérant les devis de FROID 77 pour un montant H.T. de 12 149.98, BERLIN Gilles pour un montant HT de 1 558.53, LEROY Pascal pour un montant HT de 1 969.44, pour un premier équipement de restaurant scolaire,

Le Conseil municipal décide d'entreprendre les travaux et sollicite à cet effet l'aide du fonds ECOLE auprès du Conseil Général de Seine et Marne. Délibération prise à l'unanimité.

### **Convention avec l'Association Class'croûte des Ormes – M.CANZIANI**

Madame CANZIANI présente au Conseil la convention avec l'Association Class'croûte des Ormes afin de déterminer les rôles, les droits et devoirs de chacune des parties dans la gestion et l'organisation de la Maison des Associations de la commune pour la restauration scolaire ainsi que la salle de classe prévue à l'accueil périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le principe et autorise le Maire à signer la dite convention. Délibération prise à l'unanimité

### **Informations générales communales**

♦ Monsieur le Maire informe au conseil municipal les remerciements de l'Association « les Jardins de la Voulzie » pour la subvention qui leur a été allouée.

♦ Flash CANICULE – Mme CANZIANI : Recensement des personnes âgées, le flash a été distribué début juillet 2010.

♦ Monsieur le Maire informe qu'une personne résidante au lotissement a pris la décision de fermer l'accès à la voirie du lotissement (côté rue des vieilles vignes) au public afin de préserver la chaussée qui se détériore au fil du temps. Monsieur le Maire informera les autorités compétentes.

♦ Commission Urbanisme – Mme MOREAU : une enquête publique se déroulera courant septembre concernant la modification du POS.

♦ Monsieur VERNET remercie les bénévoles, le COF et l'équipe municipale pour le bon déroulement du 13 et 14 juillet 2010.

♦ Madame CANZIANI propose au conseil de louer les tables extérieures de la Salle polyvalente, le conseil municipal décide de louer ces tables de la salle polyvalente pour un montant forfaitaire de 2 € par table à compter du 01 août 2010. Délibération prise à l'unanimité.

Invitation par la communauté de communes de la Bassée à la grande journée le mercredi 28 juillet – rassemblement des centres été du canton.

♦ Comité de jumelage – Mme SOLOHUB : un article paraîtra dans le prochain Echo municipal. Affaire à suivre.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21H05.

## SEANCE DU 15 OCTOBRE 2010

Le 15 octobre 2010, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 11 octobre 2010, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VERNET Philippe, Maire.

**Etaient présents** : Messieurs et Mesdames CANZIANI M –de NATALE G –VARECHARD R. – GUILLAUME L. – CANIAC A –BUSATO J – SOLOHUB S –MOREAU P – MONMART A.

**Absents** : M COUSTALAT Jean- Pierre, excusé.

Mme AMRANI Emilie.

M. MAURY Yannick, excusé, représenté par M. VERNET

M. TAILLANDIER, excusé, représenté par M. CANIAC.

### **Modification des statuts de la communauté de commune (SPANC) – M.BUSATO**

Modification de l'article sur la protection et la mise en valeur de l'environnement.

Vu l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant pour les établissements publics de coopération intercommunale les modalités de modification de leurs compétences ;

Vu la délibération n° 5-2-06-08 du Conseil communautaire en date du 20 juin 2008 portant approbation du règlement du SPANC ;

Vu la délibération n° 3-13-07-09 du Conseil communautaire en date du 4 juillet 2009 portant modification des statuts de la communauté de communes en matière d'action sociale ;

Considérant l'intérêt, pour décider les propriétaires à mettre en conformité leur système d'assainissement non collectif, de proposer des tarifs raisonnables ;

Considérant à cette fin, que grouper les travaux de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif de l'ensemble du territoire communautaire va permettre, à travers une mise en concurrence, de bénéficier de travaux à meilleur prix ;

Considérant que l'agence de l'eau va subventionner la maîtrise d'œuvre et les travaux à hauteur de 60 % ;

Considérant que le conseil général, de son côté, subventionne les travaux de réhabilitation des systèmes et le suivi des travaux à hauteur de 20 % de leur montant H.T. ;

Considérant que nombre d'artisans locaux sont manifestement compétents pour réaliser les travaux de réhabilitation des systèmes et que dans le souci de faciliter leur candidature, une attention particulière va être apportée aux contours des marchés à ouvrir à la concurrence,

Considérant que conformément à l'article L5211-17 du Code Général des collectivités Territoriales, les communes disposent d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération communautaire au maire, pour se prononcer sur la modification proposée.

Il est proposé au conseil Municipal d'approuver la prise de compétence de la communauté de communes de la Bassée pour la réhabilitation et l'entretien des systèmes d'assainissement non collectif et d'approuver la réécriture suivante de la compétence communautaire en matière d'environnement : « PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Préservation des espaces naturels d'intérêt communautaire, soit les sites Natura 2000 et ZPS de la Bassée et de ses plaines adjacentes.

Contrôle, réhabilitation et entretien des systèmes d'assainissement non collectif par la mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif intercommunal. »

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la nouvelle rédaction de la compétence communautaire en matière d'environnement et de la modification des statuts communautaires qui en découle.

### **Approbation du rapport annuel 2009 (SPANC) – M. BUSATO**

Monsieur BUSATO présente le rapport d'activité annuel du Service Public d'Assainissement Non Collectif 2009.

Après informations, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport d'activités 2009.

### **SIESM : Numérisation du plan cadastral et informatisation des dossiers relatifs aux réseaux – M. VERNET**

Le législateur a souhaité à travers l'article 33 de la loi du 7 décembre 2006 la création d'un syndicat unique départemental regroupant toutes les autorités concédantes. A l'initiative des deux principaux syndicats de Seine et Marne, le SISEM de Melun et le SIEA de Coulommiers, le Préfet a créé en avril 2007, le SIESM, Syndicat Intercommunal des Energies de Seine et Marne. Depuis six syndicats primaires et six communes ont adhéré ; Actuellement, le SIESM regroupe 210 communes et environ 250 000 habitants. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le SIESM assure la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Considérant que la commune est adhérente du syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale (SIER) de la Région de Bray-sur-Seine par délibération du Conseil municipal,

Considérant que le SIER de la Région de Bray-sur-Seine est adhérent du SIESM par délibération de son comité Syndical du 25 septembre 2007 ;

Considérant que la constitution d'un système d'Information Géographique (SIG) est une compétence statutaire « à la carte » du SIESM par délibération de son comité Syndical du 25 novembre 2009 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés : décide :

- D'autoriser le SIESM à exercer à sa place l'élaboration d'un système d'Information Géographique (SIG), dont la cartographie sera mise à la disposition de la commune à l'aide d'un réseau extranet,
- D'autoriser le SIESM à entreprendre à ses frais la numérisation du plan cadastral relatif à la commune, en coopération technique avec la direction générale des finances Publiques (DGFIP), afin de constituer un fond de plan préalable à l'élaboration dudit SIG, et dont la cartographie mise à jour annuellement par la DGFIP sera également mise à la disposition de la commune par le SIESM à l'aide de son réseau extranet,
- D'autoriser le SIESM à joindre la présente délibération au projet de convention que celui-ci signera avec la DGFIP,

Renonce à son droit de disposer de livraisons annuelles du plan cadastral mis à jour sous forme papier, ceci à compter de la mise en service du réseau extranet de SIESM.

### **Bodet : renouvellement contrat entretien pour l'année 2011 – M. VERNET**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier l'entretien de l'horloge et de la cloche de l'Eglise à la Société BODET – 180 rue Vaugirard – 75015 PARIS, pour la somme H.T annuelle de 163.04 soit 195.00 € TTC. Il autorise le Maire à signer le contrat d'entretien et de maintenance.

### **Convention RFF – M.VERNET**

Le Conseil Municipal accepte la convention de transfert des installations de signalisation routières asservies aux annonces du passage à niveau N° 5 (route des Saudrielles). Equipement de signalisation automatique lumineuse et feux tricolores de carrefour.

Délibération prise : 11 POUR            1 ABST

### **SIESM : convention financière pour l'extension de réseau – M.VERNET**

Monsieur le Maire présente la convention financière entre la commune et le Syndicat Intercommunal des Energies de Seine et Marne sur l'extension du réseau basse tension avec demande d'autorisation d'urbanisme. Les tarifs d'utilisation des réseaux couvrent une partie des coûts de raccordement à ces réseaux. La participation financière de la commune s'élève au montant H.T. de 2 279.10 €.

Le Conseil accepte à l'unanimité la convention financière et autorise le maire à signer les documents se rapportant.

### **Décision modificative M49 – Eau – M. VERNET**

Le Conseil décide à l'unanimité la modification suivante au budget de l'eau (Vte villain – commune)

Dépenses : article 2111 + 12.00 €

Dépenses : article 21531 - 12.00 €

### **Sicli – avis de principe – M. VERNET**

Le Conseil vote à l'unanimité un avis de principe concernant l'achat d'un extincteur pour la cuisine de la salle polyvalente.

### **Informations générales communales**

- ♦ Une réunion sera proposée prochainement par Mme CANZIANI afin de faire un point de situation et d'organisation avec l'Association Class'Croûte des Ormes.
- ♦ Monsieur le Maire informe le conseil municipal des faits statistiques constatés sur le territoire de la commune :
  - Atteintes volontaires à l'intégrité physique d'avril 2010 à juin 2010 : 1
  - Atteintes volontaires à l'intégrité physique d'avril 2009 à juin 2009 : 1 Evolution : 0%
  - Atteintes aux biens d'avril 2010 à juin 2010 : 0
  - Atteintes aux biens d'avril 2009 à juin 2009 : 2 Evolution : - 100 %
  - Escroqueries et infractions économiques et financières d'avril 2010 à juin 2010 : 0
  - Escroqueries et infractions économiques et financières d'avril 2009 à juin 2009 : 0 Evol. : 0%
- ♦ Afin de remettre en état le terrain de tennis, Madame CANZIANI prendra contact avec le président de l'association.
- ♦ Le Conseil municipal a apprécié le geste de remerciements de Monsieur Matthieu BRASSART (bon d'achat de 30 € pour l'obtention du brevet des collèges).
- ♦ Monsieur GUILLAUME réalise une étude concernant l'achat d'un véhicule en remplacement du Citroën C15 auprès de plusieurs garages. Affaire à suivre.
- ♦ Commission des fêtes : Madame CANZIANI : réception de plusieurs menus pour le repas des anciens et installation des décorations de Noël le premier week-end du mois de décembre.
- ♦ Commission de l'urbanisme : Madame MOREAU : Modification du POS – enquête publique du 18 novembre au 18 décembre 2010. Un avis à la population paraîtra dans le prochain flash.
- ♦ Monsieur GUILLAUME fait part au Conseil des difficultés rencontrées avec les notaires pour obtenir la rétrocession du lotissement. Pour essayer de débloquer la situation, Monsieur GUILLAUME a demandé l'aide de Monsieur JACOB, Député-Maire. Monsieur le Maire et Monsieur GUILLAUME seront reçus par Monsieur JACOB le 18 octobre 2010 à 11 heures.
- ♦ Informations de Madame SOLOHUB concernant le jumelage avec le village italien. Deux membres de l'association ont visité cet été le village médiéval en Italie. Les Italiens viendront visiter notre village en fin d'année.
- ♦ Avis favorable du Conseil pour la pose d'un cendrier devant l'Ecole des Ormes.
- ♦ Travaux de réfection du pont RD412 : Fermeture de la RD412 du 08 novembre au 23 décembre 2010.
- ♦ Grands lacs de Seine : Monsieur René VARECHARD est désigné pour représenter la commune à une réunion d'information.
- ♦ Travaux de voiries : Monsieur de NATALE : Réfection et aménagement des voies rue de la Rivière et Rue du Moulin d'Ocle sont terminés. Le Sentier de la Messe a été revêtu d'un tapis noir. En raison de la malfaçon constatée, Route de Saint-Sauveur, concernant les travaux d'évacuation des eaux pluviales, l'entreprise concernée reprendra à sa charge les travaux nécessaires.
- ♦ Monsieur VARECHARD René informe le Conseil que le SMEP (Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation du Grand Provinois) regroupe 81 communes. Le SMEP va entreprendre avant la fin de l'année les travaux nécessaires pour l'installation d'une aire d'accueil pour les gens du

voyage, près de Chalaute. Les emplacements au nombre de 32 seront équipés de points d'eau, d'électricité. Un bâtiment comprenant les sanitaires sera édifié. La dépense envisagée est de 1 200 000 € dont l'essentiel sera assurée par le Conseil Régional et le Conseil Général. Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22H10.

XXXXXXXXXXXX

## **SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2010**

Le 18 novembre 2010, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 12 novembre 2010, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VERNET Philippe, Maire.

**Etaient présents** : Messieurs et Mesdames CANZIANI M –de NATALE G – GUILLAUME L. CANIAC A –BUSATO J – MOREAU P – COUSTALAT J.P. – TAILLANDIER F – MAURY Y.

**Absents** : M VARECHARD René, excusé représenté par M. TAILLANDIER.

Mme SOLOHUB Sabrina, excusée

Mme AMRANI Emilie.

M. MONMART Alain.

### **SIESM – Modalités financières et patrimoniales de la dissolution du SIER de Bray-sur-Seine – M. VERNET**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment celles des articles L. 1321-1 et suivants, L. 5211-5, III ; L. 5211-25-1, L. 5211-26, L. 5212-33, L. 5211-37 et L. 5212-33 de ce code ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 juillet 1924 portant création du SIER de BRAY SUR SEINE ;

Vu l'arrêté préfectoral n°06.AC.22 du 12 octobre 2006 portant modifications des statuts du SIER de BRAY sur SEINE ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 avril 2007 portant création du Syndicat Intercommunal des Energies de Seine-et-Marne (SIESM) ;

Vu la délibération du comité syndical du SIER de BRAY sur SEINE en date du 25 septembre 2007 par laquelle le SIER de BRAY sur SEINE décidait d'adhérer au Syndicat Intercommunal des Energies de Seine-et-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral BCCL-2007 n° 192 portant adhésion du SIER de BRAY SUR SEINE au SIESM ;

Considérant que le SIER de BRAY SUR SEINE va être dissous ;

Considérant que l'intégralité des compétences du SIER de BRAY SUR SEINE dont est membre la commune est exercée par le SIESM ;

Considérant que les biens appartenant au SIER de BRAY SUR SEINE peuvent faire l'objet :

- soit d'un transfert en pleine propriété par une cession à l'amiable à l'autorité désormais compétente en application de l'article L. 1321-4 du CGCT et L. 3112-1 du CGPPP ;

- soit d'une mise à disposition à titre gratuit à la collectivité compétente formalisé par un procès verbal de mise à disposition (article L. 5211-5 du CGCT) ;

Considérant qu'en application des dispositions précitées, il est proposé d'appliquer à l'ensemble des biens du SIER de BRAY SUR SEINE le régime de la mise à disposition à titre gratuit au profit du SIESM.

Considérant qu'il est également proposé que le solde de l'actif et du passif du SIER de BRAY SUR SEINE soit transféré au SIESM.

Considérant que la présente délibération n'aurait pas pour but d'opérer ces mises à disposition, cessions et répartitions elles-mêmes, mais juste d'arrêter les principes des modalités financières et patrimoniales de la dissolution.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité par 11 voix POUR, Décide**

Article 1 : Le conseil municipal propose d'appliquer à l'ensemble des biens du SIER de BRAY SUR SEINE le régime de la mise à disposition à titre gratuit, conformément aux dispositions du CGCT.

Il est également proposé que le solde actif/passif du SIER de BRAY SUR SEINE soit transféré au SIESM qui exerce l'intégralité des compétences antérieurement dévolues au SIER de BRAY SUR SEINE.

La présente délibération a pour but non d'opérer ces mises à disposition, cessions et répartitions elles-mêmes, mais d'arrêter les principes des modalités financières et patrimoniales de la dissolution.

Article 2 : Le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée à M. le Préfet de la Seine-et-Marne, au Président du SIER de BRAY SUR SEINE au Président du SIESM et à Mesdames et Messieurs les Maires des communes membres du SIER de BRAY SUR SEINE

### **Dissolution du SIER de Bray-sur-Seine et adhésion au SIESM – M. VERNET**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment celles des articles L. 1321-1 et suivants, L. 5211-5 III, L. 5211-18, L. 5211-25-1, L. 5211-26, L. 5212-33, L. 5211-37 et L. 5212-33 de ce code ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 juillet 1924 portant création du SIER de BRAY SUR SEINE ;

Vu l'arrêté préfectoral n°06.AC.22 du 12 octobre 2006 portant modifications des statuts du SIER de BRAY sur SEINE ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 avril 2007 portant création du SIESM ;

Vu la délibération du comité syndical du SIER de BRAY sur SEINE en date du 25 septembre 2007 par laquelle le SIER de BRAY sur SEINE décidait d'adhérer au Syndicat Intercommunal des Energies de Seine-et-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral BCCL-2007 n° 192 portant adhésion du SIER de BRAY SUR SEINE au SIESM ;

Considérant que le SIER de BRAY sur SEINE a transféré ses compétences au SIESM ;

Considérant que la gestion des compétences en matière de distribution d'électricité doit être faite à une échelle départementale selon l'article 33 de la loi n° 2006-1537 du 07 décembre 2006 ;

Considérant que dans ce contexte et dans le but de simplifier la carte intercommunale, la commune, qui est membre du SIER de BRAY sur SEINE souhaite dissoudre le SIER de BRAY sur SEINE, sous réserve de son adhésion au SIESM ;

Considérant l'intérêt qu'il y a à ce que les organes du SIER de BRAY sur SEINE puissent continuer, quelques jours après le 31 décembre 2010, à adopter des actes relatifs à la dissolution tels que le compte administratif, par exemple ;

Considérant qu'en raison de l'adhésion concomitante de la commune au SIESM, toutes les compétences du syndicat seront transférées au SIESM.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 11 voix POUR, décide**

Article 1<sup>er</sup> : Le conseil municipal demande l'adhésion de la commune au SIESM.

Article 2 : Le conseil municipal propose que le SIER de BRAY sur SEINE soit dissous au 31 décembre 2010 à minuit sous condition de l'adhésion de la commune au SIESM.

Il propose que les modalités de la dissolution du SIER de BRAY sur SEINE soient fixées selon les dispositions votées par délibération du conseil municipal, avec possibilité pour les organes du syndicat d'adopter d'ultimes actes de règlement du budget de 2010, d'adoption du compte administratif et de modalités financières et patrimoniales de dissolution du syndicat jusqu'au 21 janvier 2011 à minuit.

Article 3 : Le conseil municipal demande que l'intégralité des compétences du SIER de BRAY sur SEINE soient reprises par le SIESM du fait de l'adhésion de la commune au SIESM.

Article 4 : Le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée à M. le Préfet de la Seine-et-Marne, au Président du SIER de BRAY sur SEINE, au Président du SIESM et à Mesdames et Messieurs les Maires des communes membres du SIER de BRAY sur SEINE.

#### **Utilisation des produits phytosanitaires – M de NATALE**

Monsieur de NATALE précise que les ressources en eau du département sont dégradées tout particulièrement par des concentrations importantes en produits phytosanitaires et subissent depuis plusieurs années des sécheresses hivernales mettant en péril la quantité d'eau disponible. Pour reconquérir la qualité de l'eau et la préserver pour les générations futures, il est nécessaire que des actions de prévention soient développées par tous les acteurs concernés.

En conséquence, le Maire propose que la collectivité s'engage dans une démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux (espaces verts, voiries, etc...)

Il est donc nécessaire que le Conseil délibère sur cette action et s'engage à :

- Suivre et respecter les différentes étapes de diagnostic, de sensibilisation et de suivis annuels sur son territoire, proposées par le Département.
- Contribuer au bon déroulement de l'action.
- Suivre le protocole d'entretien ou imposer un cahier des charges au prestataire de service en charge de cette mission afin de diminuer progressivement l'utilisation des produits phytosanitaires.
- Promouvoir sur les emprises des méthodes alternatives d'entretien.
- Informer les administrés en communiquant sur l'amélioration de ses pratiques d'entretien.

Vu le code général des collectivités locales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal et à l'unanimité par 11 Voix CONTRE ne souhaite pas participer à cette action.

#### **Vente de peupliers – Messieurs de NATALE – GUILLAUME**

Monsieur GUILLAUME informe l'assemblée du devis concernant la proposition d'achat de trois lots de peupliers à 15 € le m<sup>3</sup> par la société Denis CEBRUNSKA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte la proposition et autorise le maire à signer le devis.

#### **Décisions modificatives M14 – M. MAURY**

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications suivantes au budget M14 :

Investissement – dépenses : 21 – 2151	- 3 000
Investissement – dépenses : 20 – 202	+ 1 502.59
Investissement – dépenses : 20 – 2031	+ 7.20
Investissement – dépenses : 20 – 2033	+ 1 007.03
Investissement- dépenses : 20 – 205	+ 483.18

#### **Achat de véhicule – M. VERNET**

Monsieur VERNET informe le Conseil du projet d'achat d'un KANGOO EXPRESS Renault diesel neuf pour un montant de 11 760.56 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil décide l'acquisition de ce véhicule.

#### **Informations générales communales**

♦ SMETOM : M. COUSTALAT fait la synthèse de la réunion du 17/12/2010.

♦ Riverains ru de Couture : Monsieur TAILLANDIER donne lecture au conseil du texte rédigé par Monsieur VARECHARD : « Aux riverains du Ru de Couture : Quelques riverains ont eu à se plaindre du débordement du ru. En conséquence, la municipalité en a fait réduire le débit à partir de la vanne de prise d'eau sur le Voulzie. Le problème est que le débit de ce petit cours d'eau est ralenti par les végétaux (roseaux entre autres) qui ont tendance à faire barrage. Comme chacun le sait, le ru appartient jusqu'à sa moitié aux riverains qui sont en conséquence chargés de l'entretien. Or, la SNCF, riverain principal, répond à chaque demande d'entretien formulée

par la Mairie, qu'elle n'a plus de budget pour ce genre de travaux. une telle réaction est évidemment révoltante. Mais il n'est pas moins vrai que les riverains qui ont la chance, car cela en est une d'avoir leur propriété en bordure du ru, doivent faire l'effort de nettoyer leur partie. Pas seulement parce que c'est une obligation légale. Mais parce que, pour empêcher l'évasement qui favorise la croissance des végétaux, il faut aider ce ruisseau à couler plus rapidement. C'est l'intérêt de tous. C'est l'intérêt de chacun. » Varier sans arrêt le débit du ru à partir de la vanne de prise d'eau ne semble pas très utile, car cela tend à abîmer les berges et un recensement des barrages éventuels serait utile.

♦ Monsieur VERNET informe le conseil de la réponse du conseil général concernant l'aide pour le 1<sup>er</sup> équipement restauration scolaire au titre du Fonds départemental ECOLE. Ces travaux ne sont pas éligibles

♦ Monsieur VERNET informe le conseil qu'un courrier a été envoyé à la Chambre Départementale des Notaires à Melun concernant la rétrocession du lotissement. Une copie du courrier a été transmise à Monsieur Christian JACOB, Député-Maire de Provins.

♦ Monsieur VERNET : Site communal en préparation et en ligne :

[www.les-ormes-sur-voulzie.com](http://www.les-ormes-sur-voulzie.com)

♦ Mme CANZIANI : distribution des colis pour les personnes âgées : Samedi 18/12 à 9 h.

Distribution colis Maison de Retraite : Lundi 20/12.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21H30.

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

## **SEANCE DU 21 DECEMBRE 2010**

Le 21 décembre 2010, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 13 décembre 2010, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VERNET Philippe, Maire.

**Etaient présents** : Messieurs et Mesdames CANZIANI M – de NATALE G – GUILLAUME L. – CANIAC A – BUSATO J – MOREAU P – COUSTALAT J.P. – TAILLANDIER F – MAURY Y – VARECHARD R. – SOLOHUB S. – MONMART A.

**Absente** : Mme AMRANI Emilie.

**Décisions modificatives – M. MAURY Yannick**

Annule et remplace la délibération du 22/06/2010

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications suivantes au budget M14 :

Fonctionnement - Recettes : 73 - 7311 + 3 464

Fonctionnement – Recettes : 73 – 7318 + 234

Fonctionnement – dépenses : 011 - 61522 + 3 698

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications suivantes au budget M14 :

Investissement – dépenses : 23 – 2315 + 9 807.20

Investissement – dépenses : 20 – 2031 - 9 807.20

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications suivantes au budget M14 :

Fonctionnement – dépenses – 012 – 6411 + 6162.46

Fonctionnement – dépenses – 011 – 61522 - 6162.46

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications suivantes au budget M14 :

Fonctionnement – dépenses – 65 – 6558 + 3 486.27

Fonctionnement – dépenses – 011 – 61522 - 3 486.27

**Informations générales communales**

♦ M. VERNET : Nomination de Monsieur le Sous-Préfet, Thierry BARON à Montluçon.

♦ M. VERNET : Remerciements de Mme COTIN pour le colis de fin d'année.

♦ M. VERNET : Remerciements de Mme CORNILLEAU pour le repas des seniors.

♦ M. VERNET : Courriers reçus des notaires concernant la rétrocession du lotissement, en fin d'année la commune envisage de prendre un avocat. Affaire à suivre.

♦ Mme MOREAU : l'enquête publique concernant la modification du POS est terminée depuis le 18 décembre 2010. Le commissaire enquêteur nous fera parvenir son rapport courant janvier.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20H40.

# LES COMMISSIONS COMMUNALES

## CANTINE ET GARDERIE : UN PEU D'HISTOIRE

La municipalité de Chalmaison n'ayant finalement pas souhaité que notre école intègre le R.P.I. Everly-Chalmaison, nous avons cherché une solution locale.

Au niveau des locaux, la Commune pouvait faire le nécessaire dans la Maison des Associations.

Restait l'essentiel : trouver des volontaires pour mettre en place une association pour organiser et gérer la cantine et la garderie.

Nous avons eu de la chance de trouver des parents qui ont bien voulu lancer cette association nommée : **Class'croûte** . Qu'ils en soient remerciés !

Franck Taillandier et René Varéchar



## COMMISSION DE L'URBANISME

Le Plan d'Occupation des Sols de la commune des Ormes sur Voulzie a été approuvé antérieurement aux nombreuses adaptations législatives du Code de l'Urbanisme, en particulier de la loi SRU, mais également la réforme du Permis de Construire, ainsi que les textes récents issus des nouvelles législations sur la protection de l'environnement (Grenelle).

Ces diverses évolutions législatives induisent certaines inadaptations des règles du P.O.S. et également certaines règles auraient pu être considérées comme illégales.

Il était donc devenu urgent d'actualiser les règles du P.O.S.

En parallèle à sa volonté de réactualiser son règlement du P.O.S., la Commune est concernée par un projet privé de création d'un espace muséographique sur la vie au XIXe siècle.

D'une manière générale les dispositions réglementaires de la zone concernée n'étaient pas de nature à bloquer la réalisation de ce projet ; toutefois afin de garantir une réussite optimale à ce projet, la Commune a souhaité profiter du projet de modification du P.O.S. pour adapter ponctuellement son règlement d'urbanisme.

L'enquête publique s'est déroulée du 18 novembre au 18 décembre 2010 et nous attendons maintenant le rapport du commissaire enquêteur.

Les nouvelles réglementations seront publiées dans le prochain écho.

Patricia MOREAU

# COMMISSION DE L'URBANISME



## TRAVAUX ANNÉE 2010

AMRANI Ahmed	PC0773470900016	07/01/10	Maison
NOËL Jérôme	DP0773471000001	25/01/10	Clôture
MALLET Xavier	DP0773471000002	08/02/10	2 fenêtres de toit
MAIRIE	DP0773471000004	08/02/10	Remplacement porte de garage en fenêtre
MORANGE Eric	PC0773471000002	11/02/10	Extension maison existante
GUNAYDIN Gurkan	PC0773471000014	16/02/10	Maison
WETZEL Thierry	DP0773471000003	26/02/10	Clôture et mur
SOLE Thierry	DP0773471000005	26/02/10	4 fenêtres de toit
TOUITOU Albert	DP0773471000006	26/02/10	Clôture et mur
PERRIN Olivier	DP0773471000008	15/03/10	Panneaux solaires
GONTIER Philippe	DP0773471000009	22/03/10	Muret
TOUITOU Albert	DP0773471000010	22/03/10	Clôture et mur
MECILI/LEBEGUE	PC0773471000001	25/02/10	Maison
NOËL Jérôme	DP0773471000007	06/03/10	Abri de jardin
SCI de l'HERMINE	DP0773471000011	12/04/10	Garage transformé en atelier
SERRAVALLE Luigi	DP0773471000012	26/04/10	3 fenêtres de toit et extension
MISSENGUE Vidal	DP0773471000014	26/04/10	Abri de jardin
MISSENGUE Vidal	DP0773471000013	26/04/10	Terrasse
MAURY Thierry	DP0773471000015	26/04/10	Abri de jardin
PAVILLA Benjamin	DP0773471000016	26/04/10	4 fenêtres de toit

AMRANI Ahmed	PC0773470900016 M1	29/04/10	<i>Façade arrière déplacement châssis de toit</i>
GUIGNAT Claude	DP0773471000017	03/05/10	<i>Abri de jardin</i>
MOREAU André	PC0773470900013	11/05/10	<i>Bâtiment agricole</i>
MILLECAMPS/ BOUTENKO	PC0773471000003	14/05/10	<i>Création d'un logement</i>
SOUDAN Fabrice	DP0773471000018	20/05/10	<i>Remplacement fenêtre par porte</i>
VALETTE Samuel	DP0773471000019	20/05/10	<i>3 fenêtres de toit</i>
PERIC Sasa	DP0773471000020	05/07/10	<i>Abri de jardin</i>
MOLLOT Johnny	DP0773471000022	19/07/10	<i>Changement tuiles</i>
PICHOT Cyril	DP0773471000021	26/07/10	<i>Clôture</i>
SAINT-PAUL Pierre	DP0773471000023	26/07/10	<i>Véranda ouverte</i>
VITU Grégory	DP0773471000024	23/08/10	<i>Modification abri de jardin</i>
BRICOGNE Virginie	DP0773471000025	23/08/10	<i>Abri de jardin</i>
MICILI/LEBEGUE	PC0773471000001 M1	23/08/10	<i>Transformation vide sanitaire Modification couleur crépi</i>
LEGENDRE Loïc	DP0773471000026	13/09/10	<i>Abri à caravane</i>
AMRANI Ahmed	DP0773471000027	11/10/10	<i>Mur de clôture</i>
LEMARINIER Danielle	DP0773471000028	11/10/10	<i>Fenêtre de toit</i>
VITU Grégory	PC0773471000006	16/10/10	<i>Extension maison</i>
BESNARD Yves	DP0773471000029	25/10/10	<i>Clôture</i>
EHPAD Jardins de la Voulzie	PC0773471000005	20/11/10	<i>Garage</i>
SERRAVALLE Luigi	DP0773471000030	22/11/10	<i>Surélévation d'une partie existante</i>
JUTHEAU de WITT Viviane	PC0773471000007	24/11/10	<i>Edification remise sur bâtiment existant</i>
BEAL Lionel	PC0773471000004	11/12/10	<i>Reconstruction bâtiment annexe</i>
DUVAL Michel	DP0773471000031	13/12/10	<i>Appentis</i>
MARIN André	DP0773471000032	03/01/11	<i>Clôture et crépi</i>

Légendes : PC : Permis de Construire DP : Déclaration Préalable

**LA COMMISSION DE L'URBANISME VOUS PRÉSENTE SES  
MEILLEURS VŒUX POUR 2011**

# COMMISSION DES FÊTES

## REPAS DES SENIORS

Le dimanche 28 novembre nos seniors se sont réunis comme tous les ans pour leur traditionnel repas. Cette année une soixantaine de convives étaient présents. Ce fut une journée bien agréable pour tout le monde animée par Jacqui MAURY qui nous a interprété de belles chansons accompagné à l'accordéon par Mr Daniel BEURGGRAVE. Un grand merci pour leur animation.



## OPÉRATION 1 ENFANT— 1 JOUET—5 DÉCEMBRE 2010

Cette année encore l'Association « TOP MOTO » et la Croix Rouge Française de Provins sont passées dans notre village afin de collecter des jouets pour les enfants défavorisés.

Les motards étaient moins nombreux cette année ainsi que les personnes venues les encourager. Il est vrai que la météo n'était pas très favorable.

Mais les habitants des Ormes ont encore été très généreux et nos motards sont repartis chargés de jouets qui vont faire le bonheur des enfants.

Rendez-vous l'année prochaine !

## NOËL 2010 A L'ÉCOLE

C'est le dimanche 12 décembre que le Père Noël est venu gâter les enfants de l'école. L'après midi débuta par un spectacle présenté par « Jojo et Kikine » qui nous ont bien fait rire avec leurs gags et étonné avec leurs tours de magie.

Puis les enfants nous ont offert quelques chants de Noël qu'ils avaient préparés avec Dominique, leur professeur de chant.

Le Père Noël est enfin arrivé avec sa hotte remplie de surprises pour la plus grande joie des enfants.

Un grand merci à Annie et Valérie, pour nous avoir confectionné un magnifique décor.



Jojo et Kikine nous font leur spectacle



Le public fait « tourner les serviettes »



Quelques chants en attendant le Père Noël



Merci Père Noël !



La commission des fêtes vous souhaite  
une Bonne Année 2011

# TRAVAUX 2010

Contrat triennal de voirie. La phase n°3 est maintenant terminée. Après la reprise des branchements d'eau en plomb, la pose des bordures, la confection des trottoirs et de la



chaussée. Pour information, la pose des deux ralentisseurs

n'est pas une volonté délibérée de la Commune mais l'obligation qui nous est faite au travers du cahier des charges par les financeurs.



Une nouvelle fois, les échanges avec les riverains sur le terrain ont été très instructifs et ont parfois permis de déceler quelques anomalies.



\*\*\*\*\*

Après des dégâts constatés chez les riverains, la sente qui permettait autrefois d'accéder à un lavoir maintenant disparu a été nettoyée et recreusée.



Cette sente se situe à l'intersection de la rue de l'abreuvoir et de la rue du Moulin d'Ocle.



La Commission Travaux-Environnement vous souhaite  
une excellente année 2011

# Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Eaux Usées

## Communes Adhérentes de Chalmaison-Everly-Les Ormes-sur-Voulzie (S.I.C.T.E.U.C.E.O.)

Siège : Mairie des Ormes-sur-Voulzie - 77134 LES ORMES-SUR-VOULZIE  
Tél. : 01.64.01.77.73 - Fax : 01.64.01.70.11

- **Nouveaux équipements pour le traitement de nos eaux usées.**
- **1) Construction d'une nouvelle station d'épuration intercommunale pour CHALMAISON - EVERLY et les ORMES.**
- Sur le territoire de la commune des ORMES, la construction de la nouvelle station d'épuration est en cours. Elle est conçue pour une trentaine d'années et pour recevoir les eaux usées d'une population de 3500 équivalents/habitants et de plus, elle est modulable pour nous parer à un accroissement de la population des trois communes pour aller jusqu'à 4000 équivalents/habitants environ. Cet un équipement « de haute technologie » dit à « micro bulles » qui permet, après traitement en station, d'avoir une très bonne qualité d'eau de rejet dans la rivière « La Voulzie ».
- Lorsque ce tout nouvel équipement sera opérationnel, il ne restera qu'à procéder à la démolition de l'ancienne station située à EVERLY.
- Le coût des études, de l'ensemble technique, de l'aménagement des abords y compris paysager, plus la démolition de l'ancienne station est estimé à **1475000€/HT.**
- **2) La construction du poste de relèvement des eaux venant de CHALMAISON et d'EVERLY.**
- La construction de ce nouveau poste, en appui de l'existant (qui est conservé pour être utilisé de trop plein en cas de fortes pluies) est réalisée aussi tout près du lavoir municipal d'EVERLY, pour un coût de **60500€/HT.**
- **3) La pose de différentes canalisations de liaison.**
- La pose de canalisations entre la nouvelle station et le nouveau poste de relèvement ou vers la Voulzie, plus le passage d'un chemisage dans un des tuyaux allant d'EVERLY vers la nouvelle station, représentent un coût de **179500€/HT.**
- **Divers.**
- Les raccordements ERDF, France TELECOM, eau potable, annonces dans la presse, Maîtrise d'œuvre, contrôles divers pour un coût d'environ **185000€/HT.**
- Le montant global de cette unité de traitement des eaux usées s'élève à la somme de **1900000€/HT**, subventionnée à hauteur de 75% environ. Pour honorer la différence, le syndicat intercommunal contractera un emprunt à long terme de 20 années dont le remboursement devra être supporté par les abonnés des trois communes. Aujourd'hui, les chiffres ne sont pas encore définitivement arrêtés, mais nous aurons à revoir très probablement le prix du m<sup>3</sup> d'eau assaini à la hausse.
- Enfin, courant du premier semestre 2011, une visite de la station sera organisée avec notre délégataire et toutes les entreprises qui auront œuvré pour la construction de l'ensemble de ce nouvel équipement.

Le Président  
Guy de NATALE

# LE FUTUR MUSÉE

## LETTRE OUVERTE AUX HABITANTS DES ORMES SUR VOULZIE

Mesdames, Messieurs

Depuis quelques temps vous avez pu certainement vous apercevoir des mouvements autour de l'ancienne discothèque.

Une association a choisi notre commune pour y établir le «Musée de la Vie d'Autrefois».

Son but :

Transmettre aux générations futures l'histoire, les traditions, les coutumes, les travaux de la vie d'autrefois des Français jusque dans les années 1950, paysans, citadins, nomades, toutes classes sociales réunies.

Les objets présentés étant mis en situation avec l'ambiance d'autrefois, permettront de faire revivre leurs souvenirs aux seniors, et de faire découvrir aux adultes et plus encore aux jeunes, les modes de vie pas si lointains qui furent ceux de nos arrière grand parents et des générations avant eux.

Les moyens :

En sauvant de la destruction, récupérant, restaurant, conservant, présentant des objets qui risquaient de disparaître.

Pour retrouver le geste de celui qui maniait l'outil.

Et montrer les objets qui accompagnaient nos ancêtres de la naissance à la mort.

L'Association composée de français et d'étrangers devait initialement s'installer ailleurs.

Une enfant des Ormes a convaincu l'association de créer le Musée dans notre commune plutôt qu'à l'étranger et agit au nom de l'association en attendant sa constitution définitive.

Cette association a acquis des bâtiments pour créer le musée : outre l'ancienne discothèque, les maisons adjacentes de Mrs Lottin et Brefiff.

Une partie de halle doit également être édifiée, dès les autorisations administratives obtenues.

L'architecte chargé du projet est Mr André Drozd architecte du patrimoine de Seine et Marne.

Le projet a reçu un bon accueil du Conseil Municipal des Ormes et de son maire Mr Philippe Vernet, ainsi que du Député Maire de Provins, Mr Christian Jacob.

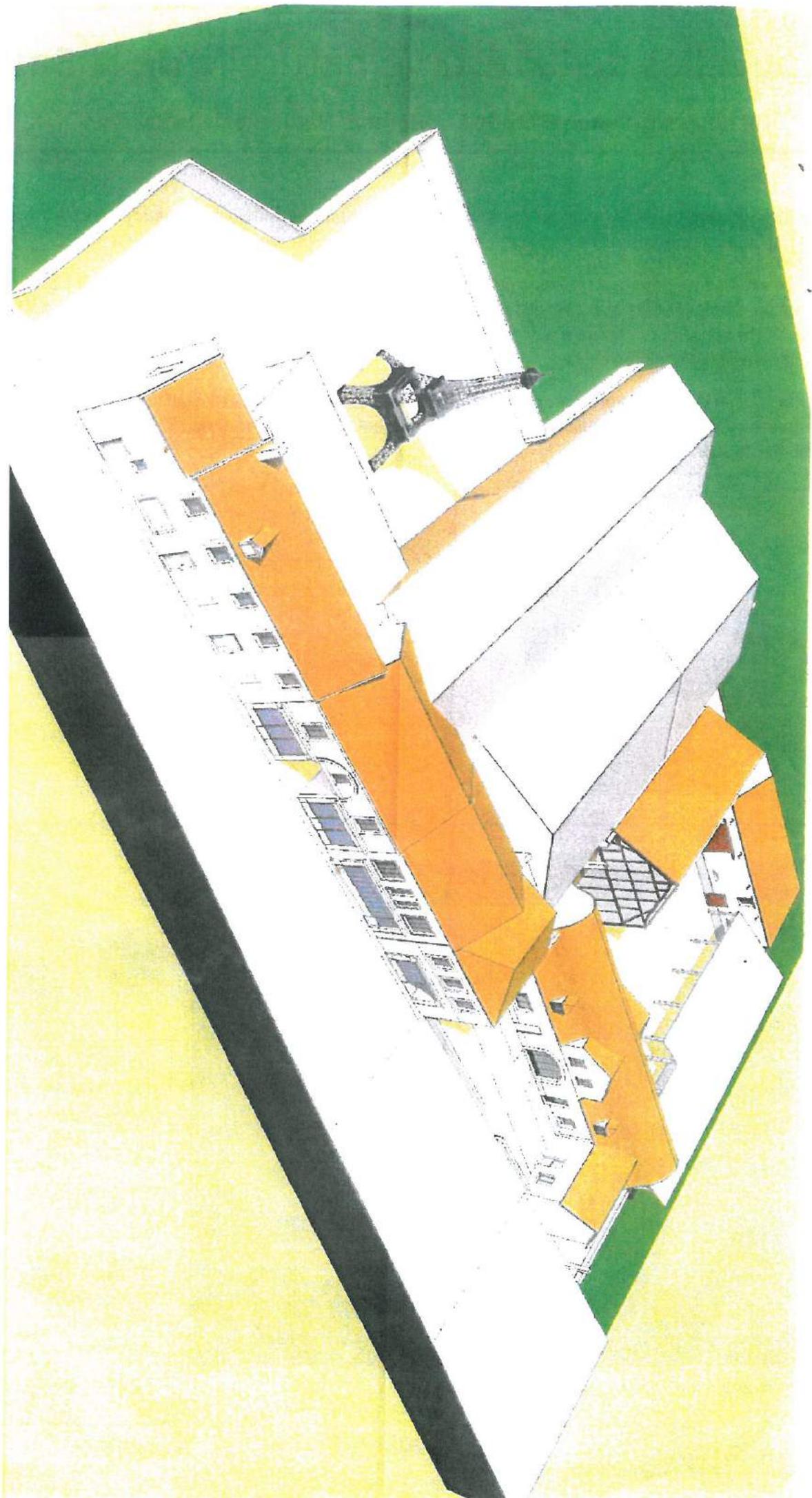
Actuellement, tous les objets collectés soit par des achats soit par des prêts d'autres musées ou des dons de particuliers, sont en cours de restauration ou vont l'être prochainement.

Les bâtiments une fois construits et les objets restaurés, il faudra une autre année pour assurer la scénarisation des objets avec l'ambiance du temps passé.

Si tout va bien, nous vous donnons rendez-vous en septembre ou octobre 2012 pour l'ouverture du Musée de la Vie d'Autrefois des Ormes sur Voulzie.

Cordialement,

Cappe Bruno





# Nouvelles de la réserve naturelle de la Bassée

## Un nouveau chargé d'étude à la Réserve Naturelle de la Bassée

Le 23 août dernier, j'ai eu le plaisir de prendre mes fonctions au sein de l'association AGRENABA, parmi les autres membres de l'équipe technique qui gère la réserve naturelle de la Bassée.

Cela représente pour moi un grand pas dans le déroulement de mes activités, car il s'agit de mon premier emploi dans le domaine de la préservation de l'environnement. Effectivement, c'est à l'âge de 32 ans que je parviens enfin à décrocher un poste répondant aux mieux à mes aspirations personnelles et à ma formation.

J'ai suivi un cursus universitaire qui m'a amené à étudier l'éthologie, et en particulier la primatologie. Originaire d'Alsace, j'ai quitté rapidement Strasbourg pour poursuivre ma formation de biologiste à Rennes.



J'ai également été formé aux Etats-Unis et en Angleterre à l'écologie ainsi qu'à la biologie de la conservation. Ce long cheminement universitaire a été entrecoupé de périodes de travail dans le domaine de la restauration et de l'éducation. Je suis maintenant rassuré de pouvoir enfin gagner ma vie en travaillant pour la préservation des milieux naturels de la Bassée.

Julien Schwartz, Chargé d'Etude à l'AGRENABA



Coucher de soleil hivernal en bord de Seine, au Vezoult



L'AGRENA vous accueille,  
du lundi au vendredi, de  
9h00 à 18h00, à la Maison  
de la Réserve :

1 rue de l'Eglise, à Gouaix

Tel

01 64 00 06 23

e-mail

agrenaba@wanadoo.fr

# Notre école

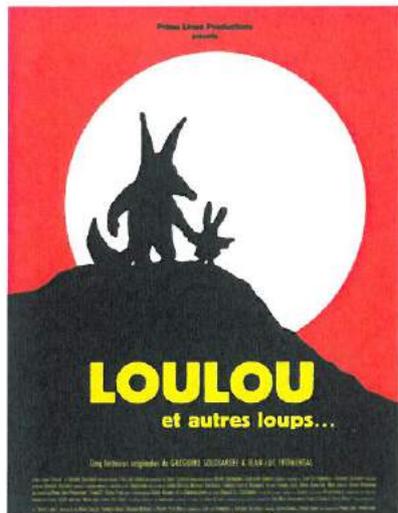
Notre école se porte bien. 64 élèves ont fait leur rentrée le 02 septembre 2010 : 18 en maternelle, 23 en CP/CE1 et 23 en CE2/CM1/CM2.

Fin décembre, nous avons accueilli 3 nouveaux : Corentin, Lucas et Coralie.

2011 a vu l'arrivée de Tiarley, Luis, Léo, Améline et Bastien.

Nous comptons à ce jour 72 élèves.

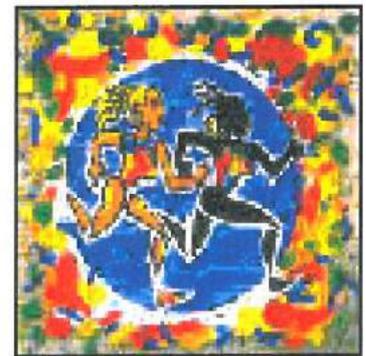
M. Florent Fortin a rejoint notre équipe et encadre les élèves de CP/CE1.



Les petits de Maternelle se sont rendus le 07 décembre au cinéma de Bray sur Seine pour y voir des courts métrages sur le thème du loup.

A 9 heures, ils ont pris le bus, première fois pour certains d'entre eux. Ils ont assisté à la séance avec leurs camarades de Villenaux la petite.

En raison du mauvais temps, le cross a été annulé. Il sera reporté en Avril avant les vacances de printemps. Il



nous reste du temps pour travailler l'endurance et la corde à sauter.

Fin février/début mars, nous suivrons sur internet la course Sénagazelle qui se déroulera au Sénégal. Corinne et Sabine deux des quatre participantes des Ormes sont venues présenter leur action. Elles rejoindront 6 écoles durant cette semaine et y déposeront les troussees que nous avons fabriquées et le matériel scolaire qu'elles ont collecté.



L'exposition de travaux manuels a été un succès. Sorties, livres et conteuse sont au programme pour 2011.

Bonne Année 2011



Décembre 2010, en raison des intempéries, la Seine a vu son niveau monter et atteindre 3,90m à Austerlitz.

Le niveau d'alerte est passé au jaune, ce qui signifie : « un risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière. »



*Voitures immergées sur le quai de Bercy*

Paris a peur, le spectre de la crue historique de 1910 plane.

On sait que ce genre de phénomène peut se produire tous les 100 ans.

Heureusement une baisse de la crue s'est amorcée et la réplique de la crue du siècle n'a pas eu lieu, mais ... que signifie quelques années de plus dans l'échelle du temps.

Aucun spécialiste ne se risquera à prédire la date, qui résulte exclusivement de la conjonction des phénomènes météorologiques, mais tous s'accordent sur la certitude que cette catastrophe se reproduira un jour.

**L'Ile de France se prépare à une inondation d'une ampleur comparable à celle de 1910** : Aménagement de zones tampons, constructions anti-crues, grands ouvrages (4 grands lacs réservoirs ont été construits en amont de Paris : sur la Marne le lac de Der Chantecoq (350 millions de m<sup>3</sup>), sur l'Aube le lac d'Amance et du Temple (170 millions de m<sup>3</sup>), sur la Seine le lac d'Orient (250 millions de m<sup>3</sup>), sur l'Yonne le lac de Pannecière (80 millions de m<sup>3</sup>), mais il est illusoire de prétendre que l'homme peut empêcher un tel phénomène ou en supprimer totalement les effets.

**Janvier 1910 :**  
**la crue historique a duré 9 jours : du 20 au 28 janvier.**

**De nombreuses cartes postales ont montré les ravages.**



Le 15 janvier, la côte d'alerte au pont d'Austerlitz est dépassée. La Seine sort de son lit, l'eau monte rapidement. Débute alors une inondation d'une ampleur que Paris et sa banlieue n'avaient pas connue depuis des siècles.

En amont, de nombreux villages sont déjà inondés à moins de 80kms.

A partir du 21 janvier, les quais commencent à être inondés et le métro se retrouve noyé le 22 janvier.

150 000 Parisiens et 200 000 banlieusards sont touchés.

La Seine continue de monter et à envahir les rues de Paris, comme ici, dans la rue de Lyon, toute proche de la gare du même nom.

**Le 28 janvier, la crue atteint son niveau maximum avec 8,62m.**



*La place de la gare St Lazare se recouvre d'eau.*

Des passerelles sont installées pour permettre aux Parisiens de continuer à circuler. L'eau atteint alors des rues éloignées de la Seine.



*Quai de Passy*

Au plus fort de la crue, l'eau atteignait la voûte du *pont de l'Alma*, noyant quasiment la célèbre statue du zouave qui s'y appuie. D'ailleurs, cette statue est devenue la référence en ce qui concerne le niveau de la Seine, selon que l'eau lui arrive aux pieds, à la taille ou à la tête...



*Le Palais Bourbon*  
La cour d'honneur où siège l'Assemblée Nationale a également été recouverte par les eaux.



*La rue Jacob* a beaucoup souffert. Les pavés de bois qui recouvraient la rue se sont décollés avec l'eau et sont retombés au sol à la décrue.

Paris est frappée dans sa modernité : pas d'électricité pendant des semaines ni de gaz, plus d'eau potable, des ordures qui flottent au fil des 80 kms de chaussée inondée ....

Quinze à vingt mille immeubles sont touchés à Paris et plus de 30 000 maisons en banlieue. La Tour Eiffel prend l'unique bain de pied de son histoire, tandis que l'embarcadère de la Gare d'Orsay porte bien son nom puisque des barques y remplacèrent les trains.

Les Parisiens vécurent deux mois les pieds dans l'eau et attendirent plusieurs mois avant que les activités ne reprennent leur cours normal.

Le métro ne sera ré-ouvert que fin novembre 1910.

Pendant la crue, ce ne sont pas moins de 4 milliards de mètres cubes d'eau qui se sont déversés dans les rues de Paris.



# PAGES PRATIQUES

## LE MARIAGE

### **L'officier d'état civil qui célèbre le mariage**

En vertu des dispositions de l'article L 2122-32 du CGCT, le maire et les adjoints sont investis de plein droit de la qualité d'officiers d'état civil. Ainsi les adjoints peuvent exercer cette fonction sans avoir besoin d'une délégation du maire. En revanche, les conseillers municipaux ne peuvent être autorisés à célébrer des mariages que sur délégation expresse du maire et lorsque tous les adjoints sont empêchés ou ont reçu délégation.

Seul un élu peut célébrer le mariage, la délégation à un fonctionnaire municipal est exclue. La loi n'interdit pas de marier un membre de sa famille, à condition de ne pas être appelé à l'acte à un autre titre, notamment pour donner un consentement. L'instruction générale relative à l'état civil exige le maximum de solennité. La célébration du mariage est une cérémonie publique justifiant que l'officier de l'état civil soit ceint de son écharpe.

### **Mariage de personnes n'habitant pas la commune**

Le mariage peut avoir lieu dans la commune où l'un des époux a son domicile ou sa résidence. L'article 74 du code civil impose en effet de choisir :

- une commune où l'un des deux futurs conjoints a son domicile,
- une commune où l'un d'eux au moins a sa résidence, établie par un mois au minimum d'habitation continue à la date de la publication.

Contrairement au domicile, défini par le code civil comme le lieu où la personne est juridiquement établie, la résidence est une simple notion de fait, qui recouvre le lieu où elle vit effectivement.

Aussi, lorsque les futurs époux disposent de plusieurs lieux d'habitation entre lesquels sont répartis leurs intérêts familiaux, professionnels, financiers ou affectifs, l'officier d'état civil sollicité pour les unir doit s'assurer que l'un ou l'autre a des liens effectifs avec sa commune. En vertu de l'article 4 du décret n° 2007-773 du 10 mai 2007, la preuve peut en être rapportée par tous justificatifs.

### **Mariage hors de la mairie**

En principe, le mariage doit être célébré « à la mairie » (art. 75 du code civil) et de façon publique. La mairie s'entend comme le local, public ou privé, désigné par le conseil municipal à cette fin. L'instruction générale de l'état civil invite à fixer dans la mairie une salle affectée spécialement à la célébration des mariages. Le maire peut réserver des places de parking aux cortèges de mariage à proximité de la mairie et pour une période limitée dans le temps .

Dans le cas où la salle des mariages habituelle ne peut pas être utilisée, en raison notamment de son exigüité, de l'impossibilité pour des handicapés d'y accéder, ou de travaux en cours, il appartient au conseil municipal de prendre une délibération pour fixer le lieu qui servira, pour les besoins du mariage ou pour une période donnée, de mairie ou d'annexe de la mairie. Le procureur de la République doit simplement en être informé au préalable et faire connaître son avis. Mais le maire peut librement célébrer le mariage dans une pièce de la mairie autre que la salle des mariages, sans avoir besoin d'aucune autorisation. Toutes mesures doivent être prises pour laisser les portes ouvertes et permettre un libre accès à la salle.

Une célébration hors de la mairie reste possible :

- en cas d'empêchement grave, sur réquisition du procureur de la République
- en cas de péril imminent de mort.

L'acte doit alors préciser le lieu de célébration et les mesures prises pour assurer la publicité, notamment le fait de laisser les portes ouvertes. S'il s'avère impossible de les laisser ouvertes (cas du mariage dans une prison ou au domicile d'une personne malade), on peut envisager de procéder à une annonce verbale, devant le lieu en cause sur la voie publique, par laquelle le maire fait connaître qu'un mariage va être célébré.

#### **Mariage en dehors de la commune**

Il est impossible. D'une part, le code civil (art. 165) dispose que le mariage doit être célébré publiquement devant l'officier d'état civil de la commune où l'un des époux a son domicile ou sa résidence. Par ailleurs, la fonction d'officier d'état civil s'exerce sur tout le territoire de la commune, ce qui revient à dire qu'elle ne s'exerce que sur ce territoire. D'autre part, le maire est le représentant de l'Etat dans sa commune et dans nulle autre.

#### **Mariage d'une femme voilée de confession musulmane**

Le garde des Sceaux précise que, tout intéressé, au premier chef l'officier d'état civil mais aussi les témoins et le public, doit, au moment de la célébration, être en mesure de s'assurer par lui-même de l'identité des époux pour pouvoir, le cas échéant, former opposition au mariage. Le port du voile ne permet pas d'opérer ce contrôle et fait courir le risque d'une substitution de personne. En définitive, la circonstance que la future épouse soit voilée lors de l'échange des consentements, de telle sorte qu'elle ne soit pas identifiable et que son visage ne puisse être vu, n'est pas compatible avec les règles du code civil.

#### **Choix de la date du mariage**

La loi est muette sur l'heure, qui doit être indiquée dans tous les actes de l'état civil. Selon l'instruction, l'heure est arrêtée par l'officier de l'état civil, en respectant autant que possible le souhait des époux. La célébration de nuit est en principe prohibée. Mais il paraît possible d'accepter une heure tardive si aucun risque de clandestinité n'est à craindre. Le jour de la célébration est fixé par les futurs époux (art. 75). L'instruction générale précise que, sauf péril imminent de mort, les intéressés ne peuvent pas imposer à l'officier de l'état civil de célébrer les dimanches et jours fériés.

#### **Les témoins**

Le mariage a lieu en présence d'au moins deux témoins, ou de quatre au plus (article 75). Les témoins produits aux actes de l'état civil doivent être âgés de dix-huit ans au moins (article 37).

L'article 74-1 précise qu'avant la célébration du mariage, les futurs époux confirment l'identité des témoins ou, le cas échéant, désignent les nouveaux témoins choisis par eux.

#### **Départ d'un témoin.**

Deux hypothèses doivent être distinguées :

- s'il reste au moins deux témoins, leur intervention suffit à rendre l'acte régulier et la défection du troisième est donc sans effet. La cérémonie peut continuer ;
- s'il ne reste plus qu'un témoin, un nouveau témoin doit être désigné. Le plus prudent est de recommencer la cérémonie. Il suffit de modifier dans l'acte l'heure et les indications relatives au nouveau témoin.

*Refus d'un témoin de signer l'acte.* On doit considérer que la célébration du mariage a été régulière et il n'y a pas lieu de la renouveler. Il ne s'agit que d'une difficulté touchant à l'établissement de l'acte.

L'obligation de faire signer l'acte s'impose en principe à l'officier de l'état civil, les comparants et les témoins, mais l'article 39 du code civil précise : « ...ou mention sera faite de la cause qui empêchera les comparants et les témoins de signer ».

Cette phrase peut viser plusieurs situations : infirmité, illettrisme, affaiblissement dû à l'âge, etc. Mais on peut aussi envisager de l'appliquer au refus de signer. L'acte énoncera alors ce refus ainsi que, de façon sommaire, ses causes : « M. .... ayant refusé de signer au motif que... (ou : sans indiquer de motifs)... ».

Cette précision sera utile en cas de contestation ultérieure. Mais le refus de signer n'apparaît pas en lui-même suffisant pour remettre en cause la validité du mariage.

### **Epoux de nationalité étrangère**

Quand un au moins des futurs époux est de nationalité étrangère, deux difficultés se posent :

- . l'articulation du droit national de l'étranger avec le droit français,
- . la vérification que le projet de mariage ne cache aucune fraude.

*1<sup>re</sup> hypothèse :* l'étranger n'invoque pas sa loi nationale

Il y a simplement lieu de faire les vérifications habituelles au regard de la loi française. Le certificat de coutume n'est pas indispensable, mais il est toutefois conseillé d'en fournir un. Ce certificat est établi par les autorités consulaires étrangères et apporte la preuve du contenu de la loi étrangère. L'étranger doit être mis en garde que le mariage en France peut ne pas être reconnu valable dans son pays d'origine.

*2<sup>e</sup> hypothèse :* l'étranger invoque sa loi nationale

Il doit alors fournir le certificat de coutume. L'officier de l'état civil français doit apprécier si les conditions de cette loi étrangère, telles qu'elles sont rapportées par le certificat, sont remplies. Même si ces conditions sont remplies, le droit français refuse l'application du droit étranger quand ce droit heurte trop les conceptions de l'ordre public français et est incompatible avec elles. En cas de doute, le procureur de la République doit être consulté.

Dans les deux cas, l'étranger doit en principe fournir un extrait d'acte de naissance, établi conformément à la loi de son pays (il n'est pas exigé que cet extrait date de moins de 3 mois). A défaut, il peut être admis un acte de notoriété, établi par le juge d'instance du domicile de l'intéressé, établi sur la déclaration de 3 témoins.

Lorsque le futur époux demeure à l'étranger, il faut s'efforcer d'y obtenir une publication conforme à la loi française. Mais si le pays étranger ne connaît pas ce système ou refuse la publication, ce fait n'empêche pas la célébration du mariage en France.

Quand le futur époux étranger demeure en France, il n'y a pas à se préoccuper de la loi étrangère si elle exige une publication. Il existe toutefois une exception pour le futur époux de nationalité italienne.

Philippe Vernet

# **DON D'ORGANES, POUR SAUVER DES VIES IL FAUT L'AVOIR DIT**

**Qui peut donner ?** Il n'y a pas d'âge limite pour le don d'organes : adolescents comme retraités, tout le monde peut donner son accord au prélèvement d'organes et de tissus sur son corps après la mort.. Aucun problème de santé ne constitue non plus un obstacle *a priori* au don.

**Pour les mineurs, l'autorisation des parents ou des tuteurs légaux est indispensable au don.**

Les médecins sont seuls juges, au cas par cas, de l'opportunité du prélèvement.

**Peut-on donner de son vivant ?** En France, le don du vivant est possible. Il est essentiellement pratiqué pour le rein et il ne peut bénéficier qu'à un malade de son proche cercle familial. La pratique est très encadrée, pour des raisons médicales mais aussi éthiques.

**1<sup>ère</sup> condition : le lien familial, 2<sup>ème</sup> condition : la compatibilité, 3<sup>ème</sup> condition : la liberté du choix**

Pour donner un rein, il ne suffit pas d'être volontaire. Il faut suivre un processus au cours duquel le donneur candidat est informé, passe des examens de santé et voit sa candidature soumise à un comité d'expert (appelé « comité donneur vivant »).

Il s'agit de vérifier que le donneur a bien compris les enjeux et les risques de l'opération, mais aussi de s'assurer qu'il n'a pas subi de pression de l'entourage, qu'il est bien libre de son choix.

**Quels organes sont prélevés ?** Sur un donneur en état de mort encéphalique, on prélève en moyenne quatre organes. Les organes pour lesquels les besoins sont les plus importants sont (malades ayant eu besoin d'une greffe d'organes en 2009)...

- Le rein : 10 675
- Le foie : 2 133
- Le cœur : 785 (plus 61 ayant eu besoin d'une double greffe cœur+poumon)
- Le poumon : 446
- Le pancréas : 271

On prélève également souvent les cornées, et parfois des parties de l'intestin ou des tissus comme des os, des artères, des tendons... Les yeux ne sont jamais prélevés à des fins de greffe.

**Comment signaler que l'on est donneur ?** Vous acceptez que vos organes et tissus soient greffés à des malades après votre décès ? Il vous est demandé d'informer vos proches de cette décision. C'est la démarche recommandée. En effet, c'est vers votre famille, les personnes qui partagent votre vie, que les équipes médicales se tourneront pour s'assurer que vous n'étiez pas contre le don avant d'envisager tout prélèvement. Cet échange aura lieu même si vous portiez sur vous une carte de donneur. Il est également recommandé de connaître le choix de vos proches pour être en mesure de témoigner pour eux au cas où.

**Le dire à vos proches** En cas de décès brutal, l'hôpital va contacter en priorité votre proche entourage : famille, conjoint, compagnon... Parler du don d'organes avec des amis, des collègues, est utile pour mûrir son opinion ou se

sentir plus à l'aise avec le sujet, mais il est essentiel de dire son choix aux personnes qui vous sont les plus proches : votre famille ou toute autre personne qui partage votre vie.

**Demander leur choix en retour** Lancer une conversation sur le don d'organes, c'est aussi l'occasion d'interroger vos proches sur leurs propres choix sur le don d'organes après la mort. Tout le monde peut être amené à donner ses organes, tout le monde peut un jour avoir besoin d'une greffe. Mais on l'oublie souvent, tout le monde peut également être sollicité pour témoigner en urgence de la volonté d'un proche brusquement décédé.

**La carte de donneur** La carte de donneur constitue une trace de votre accord. Elle peut aussi vous aider à consolider votre engagement ou à en discuter.

Mais la carte n'a aucune valeur légale : carte ou non, l'équipe de coordination doit consulter les proches avant d'envisager tout prélèvement.

Au mieux, la carte peut faciliter le dialogue avec les proches, mais il faut savoir qu'un parent, un enfant, un conjoint qui n'a pas été psychologiquement préparé à comprendre et accepter ce don d'organes peut mal le vivre.

La carte de donneur ne peut donc en aucun cas remplacer une conversation avec vos proches.

**Comment exprimer son refus ? Que vous soyez ou non favorable au don de vos organes après la mort, il faut dire votre choix à vos proches. Il est également recommandé de demander leur choix à vos proches, pour être en mesure de témoigner pour eux au cas où.**

Si vous êtes opposé à tout prélèvement d'éléments de votre corps après votre mort, vous pouvez également vous inscrire sur le registre national des refus. Ce registre a une valeur légale : si votre nom y figure, aucun prélèvement ne sera pratiqué. **S'inscrire au registre national des refus**

Le registre national des refus liste toutes les personnes qui ont souhaité laisser une trace légale de leur opposition à toute forme de prélèvement d'organes ou de tissus après leur décès. On peut s'y inscrire dès l'âge de 13 ans : il suffit de télécharger et d'imprimer le formulaire proposé sur internet. Quand une équipe médicale fait face à un donneur, elle consulte systématiquement ce registre et elle arrête immédiatement les démarches de prélèvement si son nom apparaît. S'inscrire sur le registre national des refus n'est pas obligatoire, mais c'est une assurance que sa volonté sera respectée.

**Donner certains organes seulement :** Si vous avez des réticences à ce que certains organes ou tissus soient prélevés, il suffit de le préciser à vos proches. Ils pourront en témoigner auprès des médecins et votre choix sera respecté.



Sabrina Solohub  
Source : Internet

# LA VIE DES ASSOCIATIONS

## LE GROUPE ADELAIDE



Cette nouvelle saison a très bien débutée, le nombre d'adhérents continue de progresser. Nous vous rappelons que les cours collectifs sont dispensés le lundi à partir de 19H et le jeudi à partir de 18H15 et que la salle de musculation est ouverte du lundi au vendredi. Les inscriptions ne sont pas closes et sur présentation d'un certificat médical vous pouvez faire une séance d'essai !!!!

Le prochain RUN AND BIKE est prévu le DIMANCHE 6 FEVRIER, comme l'an passé seules les équipes mixtes ou féminines sont acceptées, un repas champêtre sera proposé à l'issue de l'épreuve. (Engagement 10€/équipe)

Le groupe a décidé de soutenir le projet de trois de ses adhérentes engagées pour la Senegazelles 2011, 5 jours de compétitions (course à pieds) avec un but humanitaire : distribuer des fournitures scolaires dans les écoles.

Chaque concurrente pourra emporter 50 kilos de stylos, cahiers, crayons de couleur, trousse (fabriquées par les élèves de l'école primaire des Ormes).

Vous pouvez vous aussi soutenir ce projet :

- déposer des fournitures scolaires à la salle de musculation (à côté de l'école),
- participer à la tombola en achetant des enveloppes,
- acheter des petits bracelets brésiliens au logo du projet !!!!!

**Le bureau vous présente ses meilleurs vœux  
pour les fêtes de fin d'année.**

## L'ATELIER

Le club a repris ses activités le 14 septembre. Nous sommes 18 maintenant à nous retrouver tous les mardis avec bonheur et bonne humeur.

Le 18 novembre, nous sommes allées en car au salon « Création et Savoir Faire » porte de Versailles à Paris. Beaucoup d'ambiance pendant le voyage et nous en sommes revenues plus riches de nouvelles activités.

Depuis la rentrée, 5 membres se sont lancées dans l'art de la mosaïque, aidées pour cela par une femme de Montereau qui nous dispense son savoir faire.

Début décembre, nous avons préparé Noël en confectionnant des cartes de vœux en tissu, en points de croix et papiers découpés, ainsi que de couronnes de portes et des centres de table. Cette année s'annonce riche en projets.

La Présidente et les tous les membres du club souhaitent  
une Bonne Année à tous.



## Section « TAÏ CHI CHUAN »

L'Atelier a permis à Marie Thérèse Maître de démarrer une section de Tai Chi Chuan. Depuis septembre, 5 personnes expérimentent cet art martial.

Une association indépendante sera créée l'été prochain.

Le Tai Chi est à la fois art du mouvement et de la respiration, technique de relaxation, art de santé, art martial ....chacun peut y trouver ce qu'il cherche s'il se donne la peine d'une pratique régulière.

Pratiquer très lentement, maîtriser une asymétrie et une synchronisation des mouvements représentent pour beaucoup d'entre nous de grandes difficultés. Le T.C. nous fait nous déplacer dans tous les sens avec légèreté. C'est aussi l'occasion de se donner le temps d'être à l'écoute de son corps, de prendre conscience de ses sensations, de ses blocages articulaires qui ne sont en aucun cas un obstacle à la pratique.

C'est une discipline complète qui exerce à la fois le corps et la concentration, où chaque geste a son importance et demande une grande précision mais ne nécessite aucun effort physique.

La section T.C. souhaite accueillir quelques nouvelles personnes en janvier, tout en limitant à 10 le nombre d'inscrits, de façon à permettre un meilleur apprentissage de chacun.

**Les cours ont lieu chaque vendredi à la Maisons des Associations de 19h à 20h.**

**Pour tout renseignements ou inscriptions, vous pouvez contacter Mme Maître de 13h à 14h du lundi au vendredi au 01 64 01 68 94.**



# Class'Crôte des Ormes

L'association « Class'Crôte des Ormes » a ouvert ses portes le jeudi 2 septembre 2010, afin de répondre aux besoins des parents d'élèves de notre commune.

Nous proposons un service de restauration scolaire ainsi que l'accueil périscolaire.

Les horaires d'ouverture de la garderie sont de 7h00 à 8h25 le matin. Le soir, nous proposons dans un premier temps de 16h30 à 18h30, mais suite à plusieurs demandes de parents, nous sommes ouverts dorénavant jusqu'à 19h. Le service de cantine se fait de 11h30 à 13h25.



Class'Crôte des Ormes

Après un début en douceur, nous avons de plus en plus de demandes.

Plus d'un tiers des effectifs de l'école, fréquente la cantine le midi et de plus en plus d'enfants bénéficient de la garderie.

L'investissement des membres de l'association et des salariées permet de répondre au mieux aux attentes des parents. Sans oublier, l'aide et le soutien de la Mairie qui nous a permis la réussite de ce projet



Ce jeudi 16 décembre 2010, nous avons organisé le premier repas de Noël.

Les enfants ont participé massivement à cette manifestation.

Tout cela s'est déroulé dans une ambiance bon-enfant, avec plein de surprises préparées par Aurore et Mélodie, qui sont les deux animatrices de l'Association.

Les 50 enfants sont repartis à l'école avec des cotillons et des confiseries



Tous les enfants de maternelle et de primaire étaient heureux de partager ce moment en compagnie des enseignants.



**BONNES FÊTES DE FIN  
D'ANNÉE A TOUS !**

# LES JARDINS DE LA VOULZIE

## Repas à thème : l'Italie

Vendredi 22 octobre 2010

C'est pour les résidents une façon de voyager, de s'évader, de connaître les coutumes, la musique, l'histoire, la géographie et la gastronomie d'une région ou d'un pays.

*Ils apprécient de voir le personnel servir à table en costume local.*

Des pensionnaires sont contents de prêter des cartes postales ou des bibelots afin de les exposer. Ils apprécient les nouveaux plats qu'ils découvrent ou redécouvrent.

Après le repas certains pensionnaires dansent ou fredonnent des chansons. Avant chaque repas à thème nous leur projetons une cassette ou un dvd afin qu'ils « s'imprègnent » de la région ou du pays. Certains résidents lors de ces repas évoquent des souvenirs tels que voyage de noces, lieu de naissance ou bien villégiature.

C'est une autre façon de les faire « voyager », rêver.



**Mardi 23 Novembre 2010 :**

**Anniversaire de Madame Bordas Raymonde**

**Nous avons fêté cette année les 101 ans de Madame Raymonde Bordas.**

Elle est née le 22 Novembre 1909 à St Genest dans la marne et est rentrée à la maison de retraite des Ormes le 25 Juillet 2001. Elle participe tous les jours aux animations après son feuillet favori « les feux de l'amour ». Madame Bordas a souvent de la visite, sa fille Ginette vient la voir tous les jours.



**Jeudi 2 Décembre 2010 :**

**Anniversaire de Madame Vaudoux Simone**

**Nous avons fêté les 104 ans de Madame Vaudoux Simone.**

De son nom de jeune fille, Simone BACQUET, est née le 2 décembre 1906 à Provins, de Théophile et de Céline CHARON. Son père y tenait une agence d'assurances. Elle y suivit toute sa scolarité. Agée d'une dizaine d'année pendant la guerre 14-18, elle ne garde de souvenir que le décès de son frère (Raymond) mort au Champ d'Honneur. Veuve de son premier mari, elle épousa en secondes noces Léon VAUDOUX. De cette union naquit leur fils unique : José. On la retrouve à Nangis pendant la seconde guerre mondiale, propriétaire exploitante du « Café du Tramway ». Tour à tour commerçante en banlieue de Paris, puis manutentionnaire au décès de Léon en 1975, elle prit sa retraite à l'âge de 65 ans. Elle demeurait alors à Saint-Maur des Fossés. Puis elle vint habiter un studio aménagé pour elle dans l'annexe de la maison de son fils à Lizines. Jusqu'à l'été dernier elle garda « bon pied bon œil » mais progressivement elle devint totalement dépendante, d'où son accueil à la maison de retraite « les jardins de la Voulzie » juste au moment de fêter ses 104 ans au milieu des autres résidents.



Madame CANZIANI Mireille, adjointe au maire des Ormes, lui a remise à cet effet une médaille en présence de son fils José et de tous les résidents. **Bon Anniversaire Simone.**

# AMITIÉ

## Amicale des Personnes Âgées et des Retraités (A.P.A.R.)

La Maison des Associations, pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2010, a accueilli les membres, amis et sympathisants qui éprouvent toujours le même plaisir à se réunir pour participer aux après-midi divertissantes, récréatives, ludiques, gourmandes et informatives. Tantôt la belote, le jeu de dames, et le Scrabble® font partie de ces moments de concentration où la mémoire retrouve son efficacité, sa vivacité, son automatisme et contribue à l'entretenir pour éviter qu'elle ne prenne le chemin de l'école buissonnière sans raccourci.

Le calendrier a été respecté, et chacun par sa présence, y participe toujours de bon cœur et apporte son geste de générosité et ses surprises.

Ces rencontres sont à chaque fois entre coupées d'un goûter qui permet d'apprécier les desserts fait maison et, durant la dégustation, laisse un moment de convivialité où chacun essaie de rebâtir son monde, tout en évoquant la dernière actualité du moment.

Vous, qui avez cinquante ans et plus, n'hésitez pas à venir nous rejoindre, vous serez reçus avec le sourire qui ne nous quitte pas et vous pourrez ainsi vous détendre avec nous. *Les bénévoles, plus jeunes, sont également les bienvenus.*



La géante bûche de Noël dégustée en commun et préparée par Claude Bouchier, boulanger-pâtissier du village.

*Avec des vœux de santé, d'allégresse, de bonheur et de longévité,  
nous vous souhaitons une Bonne et Heureuse Année 2011.*



## UNION DES ANCIENS COMBATTANTS (UDAC) Les Ormes sur Voulzie

Le onze novembre 2010, comme chaque année fut le jour de la commémoration de l'Armistice de la Guerre 1914-1918. Cette cérémonie a eu lieu autour du Monument aux Morts situé au cimetière de Les Ormes sur Voulzie.

Sous le drapeau et les couleurs de la République Française, en présence des élus, des membres de l'Union, du public et des élèves de l'École communale dirigée par Mme Sylvie WARIN. Quatre élèves : Lisa Gontier, Anaïs Legendre, Victorine Lequeux (CM2) et Marion Perrin (CM1) ont lu le discours de l'Union Française des Associations d'Anciens Combattants (UFAC).

Le Président Guy de Natale a effectué l'Appel aux Morts pour la France dans le silence absolu qui s'impose.

Patricia Moreau, maire-adjointe, représentant le Maire excusé, a délivré le message de M. Hubert Falco, secrétaire d'État à la Défense et aux anciens combattants suivi du dépôt de la gerbe offerte par la Municipalité. Une minute de silence et de recueillement a été respectueusement observée.



À l'issue du repas préparé et servi Au Relais de Perceneige à Villiers-Bonneux (Yonne), le Président Guy de Natale remet le diplôme de porte-drapeau à Monsieur Jean-Pierre Coustalat.

*Meilleurs vœux de santé, joie et bonheur à toutes et à tous pour l'année 2011.*

# AMITIÉ

Amicale des Personnes Âgées et des Retraités

Association Sans But Lucratif de la Loi 1901

77134 LES ORMES SUR VOULZIE

Courriel : [apar@altern.org](mailto:apar@altern.org)

Pour être accueillis dans les meilleures conditions nous vous remercions d'avoir la gentillesse de bien vouloir avertir la veille :  
Mme Céline DELAHAYE - Téléphone : 01 64 01 79 63.  
Par avance merci.

18 décembre 2010.

## LES RENCONTRES d'AMITIÉ 2011 – 2012

À la Maison des Associations - Les Ormes sur Voulzie - Téléphone : 01 64 01 74 91

Jeudi 13 JANVIER 2011	- Rencontres d'Amitié – Galette des Rois*
Jeudi 27 JANVIER 2011	- Rencontres d'Amitié
Jeudi 10 FÉVRIER 2011	- Rencontres d'Amitié - Les crêpes maison
Jeudi 24 FÉVRIER 2011	- Rencontres d'Amitié
Jeudi 10 MARS 2011	- Rencontres d'Amitié - Les gaufres de Bruxelles
Jeudi 24 MARS 2011	- Rencontres d'Amitié
Jeudi 14 AVRIL 2011	- Rencontres d'Amitié
Jeudi 28 AVRIL 2011	- Rencontres d'Amitié - Le brin de muguet porte-bonheur
Jeudi 12 MAI 2011	- Rencontres d'Amitié
Jeudi 26 MAI 2011	- Rencontres d'Amitié - Partageons la brioche
Jeudi 16 JUIN 2011	- Rencontres d'Amitié - Les clafoutis maison
Jeudi 30 JUIN 2011	- Rencontres d'Amitié
Jeudi 07 JUILLET 2011	- Rencontres d'Amitié
Jeudi 21 JUILLET 2011	- Rencontres d'Amitié
Jeudi 01 SEPTEMBRE 2011	- Repas annuel dans l'Yonne** (en prévision)
Jeudi 08 SEPTEMBRE 2011	- Rencontres d'Amitié
Jeudi 22 SEPTEMBRE 2011	- Rencontres d'Amitié
Jeudi 13 OCTOBRE 2011	- Rencontres d'Amitié
Jeudi 27 OCTOBRE 2011	- Rencontres d'Amitié - Les niflettes*. Spécialités locales
Jeudi 10 NOVEMBRE 2011	- Rencontres d'Amitié
Jeudi 24 NOVEMBRE 2011	- Rencontres d'Amitié
Jeudi 08 DÉCEMBRE 2011	- Rencontres d'Amitié
Jeudi 15 DÉCEMBRE 2011	- Rencontres d'Amitié - La bûche de Noël*
Jeudi 12 JANVIER 2012	- Rencontres d'Amitié – Galette des Rois
Jeudi 26 JANVIER 2012	- Rencontres d'Amitié

Les Rencontres d'Amitié ont lieu, le jeudi, deux fois par mois de 13 h 45 à 18 h à la Maison des Associations. Ce sont des moments, de détente, de divertissements (Jeux de cartes et de société, Scrabble® classique & duplicate), de traditions, d'échanges et d'informations, agrémentés d'un goûter. Chacun peut y apporter gâteaux et confiseries à partager en commun, ou créer la surprise en célébrant son anniversaire !

Secrétaire Mme Céline Delahaye Tél. : 01 6401 7963 – Maison des Associations Tél. : 01 6401 74 91  
Pas de rencontres en août, ce sont les vacances !

\* Les gâteaux sont achetés à la Boulangerie-Pâtisserie du village où Claude Bouchier nous réserve un excellent accueil.

\*\* En prévision, le repas annuel sera préparé et servi par Isabelle et son équipe Au Relais de Porconioigo à Villiers-Donnon (Yonne)

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## BREVET DES COLLÈGES

Le C.C.A.S. des Ormes a offert aux huit jeunes titulaires du Brevet des Collèges un bon d'achat de 30€ pour les féliciter de leur travail.

- BRASSART Matthieu
- GIRARD Pierre
- DUPUIS Aurélie
- SELMO Marianne
- MAURY Léa
- MOREAU Ophélie
- ZABEL Jérémy
- DUBOIS Sydney

Nous leur souhaitons la même réussite pour leurs futurs examens.



## « L'ORMELLE »

Anniversaire peu banal à « l'Ormelle », famille d'accueil pour personnes âgées chez Mr et Mme DUVAL Michel et Joëlle.

C'est par une journée ensoleillée que nous avons fêté un anniversaire pas comme les autres.

Mme André Armande dite « Gaby » a fêté ce jour là ses 104 étés.



Arrivée en février 2007 aux Ormes, elle vit des jours paisibles au sein de la famille. Toujours vive d'esprit, elle se promène encore dans le jardin.

Entourée de sa famille d'adoption et de ses petites filles, elle a soufflé ses bougies ainsi que Mme Rondin Marcelle arrivée depuis décembre 2009 qui elle , a fêté ses 90 ans.

Nous remercions la municipalité par la présence de Mme Moreau d'avoir assisté à cet événement.

Mme Duval Joëlle  
Accueillante familiale

## Du nouveau sur le blog « Les Ormes sur Voulzie »

### Mises en ligne depuis le dernier Echo Municipal:

Ancien préau de l'école (1 photo)

(Merci à Sylvie Grisot)



Commémoration du 11 novembre  
(64 Photos) (Merci à M. Chapel)



Repas des Seniors 2010 (63 photos)

(Merci à François Canziani)



Descente de la Voulzie (132 photos)

(Merci à Béatrice Maré)



Pour accéder au Blog, taper l'URL suivante:

<http://lesormes77.canalblog.com/>



La Fondation Ste Marie poursuit ses actions de proximité et assure des permanences pour rencontrer les bénéficiaires, les familles et les salariés, constituer et suivre les dossiers de prise en charge et apporter des informations diverses.

**TABLEAU DES PERMANENCES**  
RESPONSABLE DE SECTEUR : Isabelle GELE  
Canton de Bray sur seine et Donnemarie Dontilly  
Relais de MONTEREAU - Tel : 01.64.14.42.42



FEVRIER	LIEU
Mercredi 02 février 2011	Mairie de Donnemarie Dontilly de 14h à 16h30
Jeudi 03 février 2011	Mairie de Bazoches les Bray de 14h à 16h30
Mardi 08 février 2011	Mairie de Montigny Lencoup de 9h30 à 12h
Mardi 15 février 2011	Mairie de Donnemarie Dontilly de 14h à 16h30
Mercredi 16 février 2011	Mairie de Jaulnes de 14h à 16h
MARS	LIEU
Mercredi 02 mars 2011	Mairie de Donnemarie Dontilly de 14h à 16h30
Jeudi 03 mars 2011	Mairie de Bazoches les Bray de 14h à 16h30
Mardi 08 mars 2011	Mairie de Montigny Lencoup de 9h30 à 12h
Mardi 15 mars 2011	Mairie de Donnemarie Dontilly de 14h à 16h30
Mercredi 16 mars 2011	Mairie de Jaulnes de 14h à 16h



Le pôle Maintien à Domicile a pour mission de permettre à toute personne qui le souhaite de continuer à vivre à domicile



## COMMUNIQUÉ

de la Caisse d'Assurance Maladie de Seine et Marne

### NOUVEAU

la Caisse d'Assurance Maladie propose à ses publics un nouveau service :  
l'accueil sur rendez-vous.

Pour cela, contacter le 36 46 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

# ÉTAT CIVIL 2010

## NAISSANCES



Amrani Raphaël Jean-François	15 janvier 2010
Boulangier Tristan Benjamin Gilles Alain	21 février 2010
Le Denmat Cloé Sonia Jeanne	29 mars 2010
Argod--Delgado Lila Camille	23 mai 2010
Guilbert Sacha Pierre Bernard	8 juin 2010
Bonneton--Vardanega Flavian Alexandre Pierre	5 juillet 2010
Bonneton--Vardanega Baptiste Rémi Jean	5 juillet 2010
Larraufie--Grochulski Sacha Louis	7 juillet 2010
Daszuk Lina Monique Marcelle	15 juillet 2010
Missengué Shana-Vidal Flora	25 octobre 2010
Bricogne Léa Alexandra Raphaëlla Virginie	27 décembre 2010

## MARIAGES



Hurand Jérôme Robert-Germain Maillefer Aurore Véronique	15 mai 2010
Compin Basile Jacques Daniel Hamoudi Sonia	17 juillet 2010
Leridon Jérémie Mickaël Niquet Céline Marie-Thérèse Solange	21 août 2010
Grisot Michel Warin Sylvie Marguerite Berthe	28 août 2010



## DÉCÈS

HEURTEVENT Henri	14 février 2010
LESTRAT Georgette Fernande Veuve BOUCHIER	25 février 2010
ROBINOT Lucien André	11 mars 2010
GUILLOIN Christian Pierre	18 juin 2010
VERON Philippe Jacques Bernard	28 juin 2010
PARIS Jean Marie	10 août 2010
BRETONNIERE Jean-Pierre André	6 décembre 2010

### *MAISON DE RETRAITE « LES JARDINS DE LA VOULZIE »*

<i>CORNE Colette Emilienne Veuve LAHAIE</i>	<i>8 janvier 2010</i>
<i>CORBEAU Jean</i>	<i>9 janvier 2010</i>
<i>GERBE Geneviève Yvonne Emélie Veuve BRACQUEMONT</i>	<i>28 janvier 2010</i>
<i>CONSOLAT Solange Marguerite Veuve DUFOUR</i>	<i>6 février 2010</i>
<i>SIENKIEWICZ Jean</i>	<i>23 février 2010</i>
<i>MADRIERES Paulette Marie Julie Veuve SOIRAT</i>	<i>7 mars 2010</i>
<i>GLASS Jeanne Gabrielle Veuve ANSROUL</i>	<i>28 avril 2010</i>
<i>MARTEAU Ghislaine Marcelle Andrée Veuve DESCAMP</i>	<i>1 mai 2010</i>
<i>RAY Suzanne Henriette Veuve VILLAIN</i>	<i>18 mai 2010</i>
<i>LAMBACK Irène Marie Cécile Veuve PLUCHART</i>	<i>27 mai 2010</i>
<i>TEJERO Ruesca Angel</i>	<i>2 juin 2010</i>
<i>BILLET Gilberte Pauline Veuve GOYER</i>	<i>7 juin 2010</i>
<i>PIONNIER Micheline Julia Joséphine Veuve GRISON</i>	<i>21 juillet 2010</i>
<i>SAULE Andrée Veuve MONTEIL</i>	<i>12 août 2010</i>
<i>LIGNON Maurice Vital</i>	<i>16 septembre 2010</i>
<i>HETT Simonne Marie Georgette Veuve TOULOUSE</i>	<i>21 septembre 2010</i>
<i>CLADEL Henri Urbain</i>	<i>25 octobre 2010</i>
<i>LAMIOT Maurice Georges</i>	<i>19 novembre 2010</i>
<i>BERNARD Jean-Pierre André</i>	<i>6 décembre 2010</i>
<i>LE BIHAN Yvonne Veuve ZEJA</i>	<i>22 décembre 2010</i>

